

declareit

## Infoticker

Mai 2015

**Chers lectrices, chers lecteurs**

Je suis heureux de vous faire parvenir un nouvel Infoticker SISA Declare-it. Prenez 10 minutes de votre temps pour remettre vos connaissances douanières à jour.

Avec l'introduction de l'IDE en remplacement du numéro transitaire actuel (2 à 4 chiffres), d'importantes exigences sont demandées à tous les partenaires de la douane.

Tout au long de l'année des adaptations au niveau de l'organisation mais aussi au niveau technique vont être nécessaires.



Jürg Zellmeyer  
Chef de produit Declare-it  
jz@sisa.ch

## L'IDE remplace le numéro transitaire actuel

À la date du 1.1.2016 au plus tard, tous les partenaires de la douane doivent avoir remplacés l'actuel numéro de transitaire par le numéro IDE (2 à 4 chiffres). Le partenaire de la douane doit s'enregistrer dans l'application „gestion des clients de la douane“ (GCD) avec son IDE.

Jusqu'à présent seuls les nonOD, nonDa et téléchargeurs de la Dte pouvaient se faire enregistrer dans la GCD, à partir du mois de juin tous les partenaires de la douane et surtout les clients EDa seront assistés par la «gestion des clients de la douane».

L'AFD va contacter tous les clients de la douane resp. ceux qui n'ont pas encore procédé au changement, pour les informer de la marche à suivre.

Par après il faudra décider comment les numéros de transitaires existants vont être changés.

**Cas 1**

Vous avez un numéro transitaire. Ce numéro sera remplacé par le numéro IDE.

Organisation	Ancien n° Tr.	Nouveau n°
1	4711	CHE123456789

**Cas 2**

Vous possédez plusieurs numéros transitaires, ou en raison de votre structure d'entreprise, vous avez plusieurs numéros IDE. Vous pouvez alors attribuer un numéro valide à chaque numéro de transitaire, ou vous décidez de consolider les différents numéros sur un numéro IDE unique.

Dans Declare-it il est possible de continuer de travailler avec les différentes organisations, indépendamment du fait qu'elles aient ou non le même numéro IDE.

Organisation	Ancien No. Tr.	Nveau No.
1	4711	CHE123456789
2	4712	CHE123456789
3	4713	CHE234567890

**Cas 3**

Vous possédez des numéros transitaires différents, et couvrez différents domaines avec chaque numéro, et vous êtes connecté à un système opérationnel ou à plusieurs systèmes ou prestataires de logiciels. Une consolidation n'est alors pas possible, ou engendrera un travail important, car dans ce cas c'est le numéro transitaire qui définit le domaine et non l'organisation de Declare-it qui définit les différenciations entre les différents domaines.

Dans ce cas, il est possible de demander des numéros IDE supplémentaires, uniquement utilisés en tant que numéros transitaires.

Organisation	Ancien n° Tr.	Nouveau n°
1	9312	CHE123000123
2	9313	CHE123000234

CHE123000123 et CHE123000234 sont des IDE de types douaniers et ne peuvent être utilisés qu'en tant que numéros transitaires. Les registres IDE ne sont pas visibles.

Les interfaces standards Declare-it de SISA vont être adaptées pour vous permettre de continuer de travailler avec les anciens numéros de transitaires. Dans ce cas le changement est effectué sur l'IDE et réalisé dans Declare-it. Ainsi des systèmes qui ne sont pas compatibles avec l'IDE peuvent continuer à être utilisés. Nous conseillons si possible de remplir l'interface avec l'IDE après le changement.

#### Informations supplémentaires:

[Gestion des clients de la douane - IDE](#)

[Information - Projet GCD et nouvelles concernant le remplacement du certificat](#)

## Declare-it V3.4 et IDE

Le prochain release de Declare-it V3.4 répondra pleinement aux exigences IDE. Le déploiement est prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.

- Canal de communication commun de NCTS et e-dec. Les réponses email (retours de NCTS et e-dec) sont envoyées vers une adresse email commune et doivent être identifiées par eXs et Declare-it et transmises à l'application correspondante.
- Transmission correcte du traderNumber. Lors de copies et nouvelles déclarations le nouvel IDE doit être utilisé. Pour les corrections et annulations l'ancien numéro transitaire doit obligatoirement être utilisé.
- Compléments pour la gestion de l'organisation, du trader et outils d'aide pour le passage à l'IDE.
- Nouveaux paramètres pour transférer correctement les adresses TIN des interfaces (IDE, TVA ou IDE standard)
- Extension des interfaces d'adresses

## IDE identificateur d'adresses

À partir du 1.1.2016 les numéros IDE de l'importateur et du destinataire doivent être mentionnés pour les importations et le numéro IDE de l'expéditeur pour les exportations.

Ces indications peuvent être saisies dans le release actuel de Declare-it (V3.3) dans le champs „TIN“ au niveau des adresses, ou téléchargées depuis les données de base.

The screenshot shows a software interface for address management. At the top, there are tabs for 'Aperçu', 'Destinat.', 'Importat.', 'Expéditeur', and 'Transitaire'. Below these, there are input fields for 'N° adresse', 'Nom', 'Suppl. 1', 'Suppl. 2', 'Rue', 'Pays', 'CP', 'Ville', 'TIN', 'Référence', and 'Adresse e.mail'. The 'TIN' field is highlighted with a red border and contains the value 'CHE105908410'. There are also buttons for 'Dest' and a search icon.

De nombreuses possibilités existent pour télécharger le numéro TIN des données de base d'adresses sur la déclaration.

### Import / Export (XEDC)

Paramètre	Description	Valeur
PAR000363	Importer TIN télécharger	Y/N
PAR000364	Exporter TIN télécharger	1=ExporterTIN 2=ExporterTIN resp. IDE 3=IDE
PAR000367	Default IDE	CHE222259895

Dans Declare-it V3.4 des paramètres supplémentaires seront ajoutés pour permettre de faciliter le travail avec l'IDE.

Pour des adresses sans IDE propres (privées et de clients, sans inscription au registre du commerce) il est possible d'utiliser le numéro IDE général „CHE222259895“.

Pour garantir la livraison de ces informations à partir du 1.1.2016, les données d'adresses doivent impérativement être mises à jour au préalable.

#### Informations supplémentaires:

[Obligation d'indiquer l'IDE dans e-dec et NCTS](#)

[Indication du numéro d'identification des entreprises IDE dans e-dec et NCTS export](#)

[IDE générale dans Information e-dec Nr. 33](#)

## e-dec release douane

Le 31.05.2015 l'AFD installera un nouveau release d'e-dec. Par conséquent, les serveurs de la douane ne seront pas disponibles le dimanche 31.5.2015 entre 8.00 et 12.00.

Outre le soutien de la Da et de l'Ea dans „la gestion des clients de la douane“, des règles de plausibilité supplémentaires ont été adaptées ou complétées.

Les règles de plausibilités pouvant être réalisées par les partenaires de la douane, seront disponibles dans la prochaine version de Declare-it.

**Informations supplémentaires:**  
[Informations AFD: e-dec Info Nr. 34](#)

## NCTS Maintenance

En raison des travaux d'adaptations sur le logiciel d'exploitation, l'application NCTS ne sera pas disponible au niveau de la douane du samedi 6.6.2015 au dimanche 7.6.2015 à 22:00. Pendant cette période la procédure de secours doit être utilisée.

## Dates et activités

- **Le 1.4.2015** utilisation du transit national électronique obligatoire. Fin de l'acquit-à-caution.
- **Début mai 2015** Communication Webservice nouveau protocole de cryptage TLS obligatoire.
- **À partir de juin 2015** unique schéma soutenu = DTe V2.
- **Le 31.5.2015 de 08:00 à 12:00.** Système e-dec de la douane non disponible dû au changement de version.
- **Le 6.6.2015 22:00 au 7.6.2015 16:00.** Système NCTS de la douane non disponible dû aux travaux de maintenance. Utiliser la procédure de secours.
- **À partir de juin 2015** L'IDE remplace le numéro de transitaire pour tous les partenaires de la douane (EDa aussi)
- **Le 1.7.2015** SECO effectue uniquement des autorisations électroniques pour les matériels de guerre et biens à double usage.
- **16.9.2015** SISA Declare-it Solution day à Bâle.

- **22.9.2015** SISA Declare-it Solution day à Paudex près de Lausanne. Retenez cette date dès maintenant. Prochainement nous vous ferons parvenir de plus amples renseignements pour vous inscrire.
- **1.1.2016** Le remplacement du numéro de transitaire par l'IDE doit être achevé.

## Helpdesk SISA

Du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00

Tel.: 0844 49 49 49

Mail: [support@sisa.ch](mailto:support@sisa.ch)

Page d'accueil: <http://www.sisa.ch>

## Service-Center IKT

A la suite de la réorganisation de la Direction générale des douanes, tous les thèmes ayant un lien avec les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont regroupés dans la nouvelle division Informatique avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2015.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, toutes les anciennes permanences (helpdesks) de l'Administration fédérale des douanes consacrées à des thèmes informatiques sont regroupées dans le nouveau Centre de service TIC, joignable à l'aide du formulaire en ligne, par courriel et par téléphone

Lundi à vendredi de 07:00 à 17:00

Tel: +41 58 462 60 00

Mail [ozd.servicecenter-ikt@ezv.admin.ch](mailto:ozd.servicecenter-ikt@ezv.admin.ch)

## Demande d'inscription pour notre Infoticker

Vous souhaitez recevoir cet Infoticker directement par e-mail?

Envoyer un email à l'adresse suivante: [info@sisa.ch](mailto:info@sisa.ch) pour vous enregistrer sur notre liste.